

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
DOTATIONS  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

## POUVOIRS PUBLICS





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion est prévue par l'article 54-2° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la LOLF, ce document développe le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

**À compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics »** (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

**Le présent document regroupe ainsi les éléments** relatifs aux dotations accordées à la présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.



## SOMMAIRE

---

<b>RÉCAPITULATION DES CRÉDITS</b>	<b>8</b>
<b>PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE</b>	<b>9</b>
<b>ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES</b>	<b>19</b>
Assemblée nationale	19
Sénat	20
La Chaîne parlementaire	21
<b>CONSEIL CONSTITUTIONNEL</b>	<b>22</b>
<b>COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE</b>	<b>23</b>



MISSION

---

**POUVOIRS PUBLICS**

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
501 – Présidence de la République	103 000 000 103 000 000	105 316 000 105 316 000	103 000 000 103 000 000	105 316 000 105 316 000
01 – Présidence de la République	103 000 000 103 000 000	105 316 000 105 316 000	103 000 000 103 000 000	105 316 000 105 316 000
511 – Assemblée nationale	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000
01 – Assemblée nationale	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000	517 890 000 517 890 000
521 – Sénat	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600	323 584 600 323 584 600
01 – Sénat	312 227 700 312 227 700	312 227 700 312 227 700	312 227 700 312 227 700	312 227 700 312 227 700
02 – Jardin du Luxembourg	11 356 900 11 356 900	11 356 900 11 356 900	11 356 900 11 356 900	11 356 900 11 356 900
541 – La Chaîne parlementaire	34 289 162 34 289 162	34 289 162 34 289 162	34 289 162 34 289 162	34 289 162 34 289 162
01 – La Chaîne parlementaire - Assemblée nationale	16 641 162 16 641 162	16 641 162 16 641 162	16 641 162 16 641 162	16 641 162 16 641 162
02 – Public Sénat	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000	17 648 000 17 648 000
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen	0 0	0 0	0 0	0 0
531 – Conseil constitutionnel	11 719 229 11 719 229	12 504 229 12 504 229	11 719 229 11 719 229	12 504 229 12 504 229
01 – Conseil constitutionnel	11 719 229 11 719 229	12 504 229 12 504 229	11 719 229 11 719 229	12 504 229 12 504 229
532 – Haute Cour	0 0	0 0	0 0	0 0
533 – Cour de justice de la République	861 500 861 500	871 500 871 500	861 500 861 500	871 500 871 500
01 – Cour de justice de la République	861 500 861 500	871 500 871 500	861 500 861 500	871 500 871 500



## PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

La présente annexe explicative est jointe au projet de loi de règlement conformément aux termes de l'article 115-II de la loi de finances pour 2002.

### PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

La présidence de la République a adopté pour sa gestion financière un règlement budgétaire et comptable qui reprend les normes applicables à la gestion publique et notamment les dispositions du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Parallèlement à l'application de ce règlement, le système d'information budgétaire et comptable permet une gestion partagée, traçable et conforme aux règles de la gestion publique. Chaque responsable budgétaire dispose d'un outil performant, qui lui permet de piloter son budget, de connaître le rythme des dépenses et d'en mesurer l'évolution. Des synthèses budgétaires sont réalisées mensuellement afin de partager l'information entre les directions.

L'exercice de gestion 2020 présente un caractère singulier en raison des effets de la crise sanitaire qui a marqué la plupart des mois de l'année écoulée. Cette crise a bouleversé l'agenda présidentiel en diminuant fortement le nombre de ses déplacements en France et plus encore à l'étranger. La gestion a entendu tenir rapidement compte de ces évolutions non prévisibles en procédant, dès avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre et à plusieurs reprises ensuite, à des redéploiements de crédits essentiellement de l'enveloppe déplacements vers l'enveloppe investissement. Ces redéploiements ont été réalisés moyennant un ajustement régulier et réactif des besoins et prévisions de crédits par les services de la présidence tout au long de l'année 2020 dans le cadre du pilotage budgétaire. Cet effort sans précédent en faveur de l'investissement traduit, d'une part, la volonté de mobiliser opportunément la gestion au soutien d'un plan d'investissement pluriannuel ambitieux, d'autre part, d'accélérer ce faisant la transformation numérique, de résorber un certain retard en matière de maintenance immobilière tout en poursuivant la mise en œuvre dans le calendrier prévu de projets d'envergure, et d'investir dans le renforcement de la sécurité face à l'évolution des menaces.

L'annexe explicative au projet de loi de règlement présente les comptes annuels de la présidence de la République, selon une double approche budgétaire et comptable.

#### La présentation budgétaire

Conformément aux règles de la gestion publique, les tableaux d'exécution budgétaire présentent les dépenses en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), parallèlement à une présentation comptable des opérations de l'exercice. Cette présentation budgétaire est complétée par une présentation par nature de dépenses (fonctionnement, investissement, personnel, déplacements) et par une présentation par destination.

La présentation par destination s'articule autour de deux axes principaux : l'action présidentielle d'une part, l'administration de la présidence d'autre part.

*Pour information, les dépenses de personnel ne sont pas réparties entre les deux axes.*

#### La présentation comptable

Le référentiel comptable de la présidence de la République résulte du principe d'autonomie administrative, budgétaire et comptable, qui constitue l'une des garanties de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels.

Le plan comptable de la présidence se distingue du plan comptable de l'État en raison des spécificités de l'action de la présidence de la République comme l'action diplomatique en France (accueil d'autorités étrangères) et à l'international ou l'activité nationale, en lien avec les élus et les citoyens.

## PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

## EXÉCUTION EN DÉPENSES

L'exécution s'établit à 105,89 M€ en AE et 106,79 M€ en CP.

Ces dépenses ont été financées par la dotation inscrite en loi de finances (105,32 M€), majorée des produits propres encaissés (1,71 M€).

A la clôture de l'exercice, le solde budgétaire est positif et s'élève à 229 908,24 €.

Pour mémoire, le budget élaboré lors de la LFI prévoyait un prélèvement sur trésorerie de 4 M€ pour atteindre l'équilibre budgétaire. Ce prélèvement n'a donc pas été nécessaire.

Ce résultat tient à plusieurs facteurs, notamment la baisse des dépenses liées aux déplacements et la maîtrise des dépenses de personnel.

Les dépenses sont détaillées ci-après par nature de dépenses et par destination :

DÉPENSES (en €)	2019				2020					
	Budget initial (LFI)		Budget exécuté		Budget initial (LFI)		Budget exécuté		Budget exécuté (part dans le budget)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>1-Personnels</b>	71 500 000	71 500 000	70 974 860	70 974 860	71 510 000	71 510 000	71 407 005	71 407 005	67,43 %	66,86 %
<b>2- Fonctionnement</b>	14 853 500	15 534 500	15 812 328	15 887 192	15 843 170	15 753 170	15 871 091	15 814 976	14,99 %	14,81 %
<b>Action présidentielle</b>	2 620 000	2 620 000	2 716 599	2 700 679	2 505 000	2 505 000	2 047 036	2 057 170	1,93 %	1,93 %
<i>Activité diplomatique</i>	700 000	700 000	757 099	726 669	815 000	815 000	501 711	510 946	0,47 %	0,48 %
<i>Action hors diplomatie en métropole et outre-mer</i>	1 920 000	1 920 000	1 959 500	1 974 010	1 690 000	1 690 000	1 545 325	1 546 223	1,46 %	1,45 %
<b>Administration de la présidence</b>	12 233 500	12 914 500	13 095 729	13 186 513	13 338 170	13 248 170	13 824 055	13 757 807	13,06 %	12,88 %
<i>Ressources humaines et administration générale</i>	1 900 000	2 400 000	965 079	1 417 803	795 000	795 000	571 137	518 841	0,54 %	0,49 %
<i>Moyens généraux</i>	3 133 500	3 200 000	5 345 147	5 235 302	6 189 990	6 069 990	6 474 991	6 357 370	6,11 %	5,95 %
<i>Gestion immobilière</i>	2 500 000	2 500 000	2 266 061	2 290 916	1 898 700	1 928 700	2 463 052	2 522 986	2,33 %	2,36 %
<i>Télécommunications, informatique et numérique</i>	3 300 000	3 300 000	3 270 817	2 982 472	3 193 444	3 193 444	3 215 882	3 282 130	3,04 %	3,07 %
<i>Sécurité</i>	600 000	714 500	567 337	571 128	543 400	543 400	434 738	413 764	0,41 %	0,39 %
<i>Action sociale</i>	800 000	800 000	681 287	688 893	717 636	717 636	664 255	662 717	0,63 %	0,62 %
<b>3- Déplacements présidentiels</b>	15 000 000	15 050 000	14 170 787	13 859 757	15 645 000	15 665 000	6 990 234	8 793 357	6,60 %	8,23 %
<i>déplacements diplomatiques</i>	5 900 000	5 900 000	6 225 755	5 981 770	6 205 000	6 205 000	2 426 923	3 000 803	2,29 %	2,81 %
<i>déplacements hors action diplomatique</i>	1 900 000	1 950 000	2 140 838	2 079 299	2 040 000	2 060 000	1 937 440	2 710 190	1,83 %	2,54 %
<i>avions ETEC</i>	7 200 000	7 200 000	5 804 194	5 798 688	7 400 000	7 400 000	2 625 871	3 082 364	2,48 %	2,89 %
<b>4- Investissement</b>	5 065 500	4 695 500	5 184 841	4 672 146	7 406 830	7 587 830	11 622 220	10 779 456	10,98 %	10,09 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	106 419 000	106 780 000	106 142 816	105 393 955	110 405 000	110 516 000	105 890 550	106 794 795	100,00 %	100,00 %

RECETTES (en €)	2019		2020	
	Budget initial (LFI)	Recettes encaissées	Budget initial (LFI)	Recettes encaissées
<b>Dotation loi de finances</b>	<b>103 000 000</b>	<b>103 000 000</b>	<b>105 316 000</b>	<b>105 316 000</b>
<b>Produits propres</b>	<b>1 280 000</b>	<b>2 527 875</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 708 703</b>
<i>recettes du restaurant</i>	<i>610 000</i>	<i>577 417</i>	<i>540 000</i>	<i>385 763</i>
<i>produits locatifs</i>	<i>170 000</i>	<i>201 363</i>	<i>160 000</i>	<i>216 706</i>
<i>participations des parents aux frais de la crèche</i>	<i>70 000</i>	<i>72 929</i>	<i>70 000</i>	<i>53 803</i>
<i>vente de produits, redevances, concessions</i>	<i>150 000</i>	<i>127 331</i>	<i>80 000</i>	<i>151 661</i>
<i>remboursement de plateaux repas</i>	<i>50 000</i>	<i>79 310</i>	<i>50 000</i>	<i>57 924</i>
<i>cessions d'actifs</i>	<i>30 000</i>	<i>23 317</i>	<i>30 000</i>	<i>36 717</i>
<i>autres produits</i>	<i>200 000</i>	<i>1 446 208</i>	<i>270 000</i>	<i>806 129</i>
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES</b>	<b>104 280 000</b>	<b>105 527 875</b>	<b>106 516 000</b>	<b>107 024 703</b>
<b>Prélèvement sur trésorerie</b>	<b>2 500 000</b>	<b>-133 920</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-229 908</b>
<b>TOTAL</b>	<b>106 780 000</b>	<b>105 393 955</b>	<b>110 516 000</b>	<b>106 794 795</b>

#### A - Les dépenses de personnel (71,41 M€ en AE et en CP)

S'agissant des dépenses de personnel, conformément à la règle budgétaire selon laquelle le montant des autorisations d'engagement est égal au montant des crédits de paiement, la présentation budgétaire fait apparaître un montant correspondant aux dépenses engagées et payées, soit **71 407 005 €**.

Dépenses de personnel* (en €)	2019	2020	Evolution
Traitement principal	36 045 072	36 134 182	0,3 %
Heures supplémentaires, astreintes, permanences	1 005 523	692 247	-31,2 %
Indemnités	7 681 598	8 181 684	6,5 %
Charges patronales	25 525 173	25 827 478	1,2 %
Allocation retour à l'emploi	717 495	571 414	-20,4 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>70 974 860</b>	<b>71 407 005</b>	<b>0,6 %</b>

\* Pour les dépenses de personnel AE=CP

Les dépenses de personnel se sont élevées à 71,407 M€, contre 70,975 M€ en 2019, soit une augmentation de seulement 0,43 M€ (+ 0,6 %). Cette variation limitée marque une nette décélération dans le rythme d'évolution de ce poste comparée aux hausses enregistrées en 2018 et 2019 respectivement de +4,61 M€ et +1,42 M€.

Certains éléments ont agi à la hausse sur ce poste de dépenses :

- les remboursements des traitements du personnel mis à disposition ont été similaires en valeur absolue entre 2019 et 2020, permettant de faire coïncider au maximum ces remboursements et l'exercice budgétaire correspondant, conformément aux stipulations des conventions signées ;
- une augmentation des indemnités liée, d'une part, à la comptabilisation en 2020 du prélèvement à la source de décembre 2019 (0,14 M€) et de décembre 2020 (0,15 M€), d'autre part, au reclassement de l'ordre de 0,31 M€ de l'ensemble des indemnités du poste de « traitement principal » vers le poste « des indemnités ».

L'augmentation des dépenses de personnel est toutefois restée contenue pour trois raisons principales :

- un pilotage serré des recrutements et une vacance moyenne de postes, de l'ordre de 5 par mois en 2020 ;
- le maintien d'un encadrement strict des heures supplémentaires dont le montant, astreintes et permanences comprises, s'élève à 0,69 M€ en 2020 contre 1,01 M€ en 2019 (soit - 31,2 %) ;
- la diminution des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi de 0,15 M€ (soit - 20,4 %).

## B - Les dépenses de déplacement (6,99 M€ en AE et 8,79 M€ en CP)

En 2020, 67 déplacements ont été effectués : 48 en France et 19 déplacements internationaux (dont 14 en Europe). Ce nombre est en nette diminution par rapport à 2019 qui avait enregistré un total de 108 déplacements : 76 en France (pour l'outre-mer, à Mayotte et la Réunion) et 32 déplacements internationaux, dont 22 en Europe. Cette réduction du nombre de déplacements en France comme à l'étranger est la conséquence de la crise sanitaire survenue en 2020.

Les dépenses liées aux déplacements ont représenté 6,99 M€ en AE (dont 2,63 M€ de l'ET 60) et 8,79 M€ en CP (dont 3,72 M€ de l'ET 60). Le montant de dépenses 2020, tant en AE qu'en CP, est en baisse par rapport à l'exécution 2019, respectivement de 7,18 M€ et 5,07 M€. Les crédits budgétaires non consommés de l'enveloppe des déplacements ont ainsi été redéployés vers l'enveloppe dédiée aux investissements.

Les dépenses de déplacements correspondent principalement aux frais de transport, hébergement et restauration. En raison de la crise sanitaire, le nombre des déplacements présidentiels a été fortement réduit. Il en est résulté, malgré des déplacements en Irak, en Israël et deux fois au Liban, une moindre consommation des crédits des **déplacements internationaux et ultra-marins** par rapport à 2019. Le coût des déplacements internationaux s'établit à 3,78 M€ en AE, dont 1,74 M€ de l'ET 60. Les déplacements outre-mer représentent quant à eux seulement 0,10 M€ en AE en raison de reliquats de dépenses des déplacements effectués à Mayotte et à la Réunion fin 2019.

Les dépenses liées aux prestations de l'ET 60 ont été réduites de moitié (2,63 M€ en 2020 en AE contre 5,80 M€ en 2019).

## C - Les dépenses de fonctionnement courant des services (15,87 M€ AE et 15,81 M€ CP)

Le niveau des dépenses de fonctionnement exécutées en CP marque un léger recul de 0,5 %. Elles sont passées de 15,89 M€ en 2019 à 15,81 M€ en 2020.

La présentation des dépenses de fonctionnement courant par destination (La nomenclature par destination est un référentiel budgétaire. Elle est décomposée en 2 rubriques et 8 sous-rubriques), permettant ainsi de connaître la finalité de la dépense, distingue les dépenses liées aux réceptions à la présidence de la République et les autres dépenses liées à l'administration des services.

Dépenses de fonctionnement exécutées (en €)	2019		2020		Evolution	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action présidentielle</b>	<b>2 716 599</b>	<b>2 700 679</b>	<b>2 047 036</b>	<b>2 057 170</b>	<b>-24,6 %</b>	<b>-23,8 %</b>
<i>Activité diplomatique</i>	757 099	726 669	501 711	510 946	-33,7 %	-29,7 %
<i>Action hors diplomatie en métropole et outre-mer</i>	1 959 500	1 974 010	1 545 325	1 546 223	-21,1 %	-21,7 %
<b>Administration de la présidence</b>	<b>13 095 729</b>	<b>13 186 513</b>	<b>13 824 055</b>	<b>13 757 807</b>	<b>5,6 %</b>	<b>4,3 %</b>
<i>Ressources humaines et administration générale</i>	965 079	1 417 803	571 137	518 841	-40,8 %	-63,4 %
<i>Moyens généraux</i>	5 345 147	5 235 302	6 474 991	6 357 370	21,1 %	21,4 %
<i>Gestion immobilière</i>	2 266 061	2 290 916	2 463 052	2 522 986	8,7 %	10,1 %
<i>Télécommunications, informatique et numérique</i>	3 270 817	2 982 472	3 215 882	3 282 130	-1,7 %	10,0 %
<i>Sécurité</i>	567 337	571 128	434 738	413 764	-23,4 %	-27,6 %
<i>Action sociale</i>	681 287	688 893	664 255	662 717	-2,5 %	-3,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 812 328</b>	<b>15 887 192</b>	<b>15 871 091</b>	<b>15 814 976</b>	<b>0,4 %</b>	<b>-0,5 %</b>

La rubrique « **Action présidentielle** » représente les dépenses liées aux réceptions. Elle comprend différentes manifestations récurrentes (les Journées européennes du patrimoine, les cérémonies de vœux) et des réceptions liées à la diplomatie et à l'actualité (déjeuners avec des chefs d'État, déjeuners avec les élus, etc.). Ces dépenses représentent 2,06 M€ en 2020 en CP, soit 13 % des dépenses de fonctionnement et 1,93 % du budget de la présidence.

La variation à la baisse – de 23,83 % en CP – de cette rubrique en 2020 par rapport à 2019, soit un montant de 0,64 M€, est liée essentiellement à la diminution du nombre de réceptions en raison de la situation sanitaire.

La rubrique « **Administration de la présidence** » représente 13,76 M€ en CP, soit 87 % des dépenses de fonctionnement. Elle s'organise autour de postes tels que la gestion immobilière (fluides, maintenance, impôts et taxes...), les moyens généraux (parc automobile, fournitures, courrier, nettoyage...), l'informatique et les télécommunications, la sécurité, les ressources humaines et l'administration (assurances, protection fonctionnelle, formation professionnelle...) et l'action sociale (restaurant administratif, crèche principalement).

L'augmentation de 4,33 % en CP des dépenses de cette rubrique en 2020 par rapport à 2019, soit un montant de 0,57 M€, est principalement liée à la création de la direction de la sécurité de la présidence de la République. Mais c'est également une conséquence de la modernisation des outils numériques – observable dans toutes les organisations, publiques comme privées - qui se traduit notamment par un nombre plus élevé de licences annuelles.

Pour mémoire, le périmètre de la dotation de la présidence est élargi en 2020 pour inclure les dépenses de fonctionnement et d'équipement des militaires de la gendarmerie et des policiers affectés à la direction de la sécurité de la présidence de la République (DSPR), permettant ainsi que l'ensemble des dépenses de la direction puisse être retracé dans les comptes de la présidence et répondre ainsi à une recommandation de la Cour des comptes. Ainsi, les crédits de fonctionnement du poste « **moyens généraux** » ont été abondés de 0,9 M€ en LFI en raison de ce rebasage.

#### **D - Les dépenses d'investissement (11,62 M€ en AE et 10,78 M€ en CP)**

Les dépenses d'investissement sont très nettement supérieures (+56,91 %) à la dotation initiale présentée en LFI (7,41 M€ en AE et 7,59 M€ en CP) et atteignent un niveau inédit. Cet effort sans précédent, déjà affiché dans le cadre de la LFI, a été amplifié par le redéploiement de crédits opéré à plusieurs reprises au long de 2020 de l'enveloppe budgétaire des déplacements vers celle des investissements dans un souci de rattrapage accéléré du retard d'investissement accumulé ces dernières années dans plusieurs domaines. La présidence de la République a en effet enclenché plusieurs projets d'envergure, principalement en matière informatique, de sécurité et d'immobilier, qui ont vocation à être réalisés sur plusieurs exercices budgétaires et contribuent à se doter d'équipements du meilleur standard pour répondre à des besoins et faire face à des menaces qui évoluent rapidement, ainsi qu'à optimiser et rendre conformes des espaces de vie et de travail.

#### **S'agissant des investissements portant sur les télécommunications, l'informatique et le numérique (4,26 M€ en AE et 4,24 M€ en CP), les principaux projets étaient en 2020 :**

- la modernisation du centre informatique et la 2<sup>e</sup> phase de mise en œuvre d'un second centre informatique de secours (1,60 M€ en AE et 1,47 M€ en CP) ;
- le nouvel environnement de travail sous Windows 10 (0,68 M€ en AE et 0,71 M€ en CP) qui produit également des effets sur le budget de fonctionnement (licences annuelles) ;
- la modernisation de la téléphonie sur IP et de la téléphonie sécurisée (0,15 M€ en CP) pour remettre à jour l'infrastructure matérielle et logicielle devenue obsolète, le déploiement du réseau Wifi (0,02 M€ en AE et CP) au sein du palais et l'achat d'équipements de visioconférence (0,11 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) ;
- l'achat et déploiement de postes nomades sécurisés nouvelle génération (0,21 M€ en AE et 0,21 M€ en CP) permettant une plus grande mobilité pour les utilisateurs ;
- l'évolution de l'application *admimail* permettant la dématérialisation et la classification automatique du courrier entrant, le parapheur électronique, la valorisation et la restitution des données (0,33 M€ en AE et 0,33 M€) ;
- la mise en place du SIRH (0,06 M€ en AE et 0,07 M€ en CP).

**S'agissant des investissements immobiliers (4,34 M€ en AE et 3,64 M€ en CP), les principaux projets étaient en 2020 :**

- l'aménagement et la rénovation de locaux (1,68 M€ en AE et 1,13 M€ en CP) ;
- le renforcement de la mise en sûreté des sites de la présidence (0,82 M€ en AE et 0,55 M€ en CP) ;
- les travaux de mise conformité (0,43 M€ en AE et 0,35 M€ en CP) dont la ventilation du restaurant administratif du 2 rue de l'Élysée ;
- la rénovation du clos et du couvert du bâtiment Moreux de l'hôtel de Marigny dans le cadre du projet antenne spéciale transmissions Élysée (0,16 M€ en CP) ;
- la rénovation de la salle des agences de presse et de l'état-major opérationnel de la direction de la sécurité dans l'hôtel d'Evreux (0,05 M€ en AE et 0,15 M€ en CP).

**Enfin, d'autres investissements complètent ce panorama (pour un montant de 3,02 M€ en AE et 2,90 M€ en CP).** Ils concernent notamment du matériel audiovisuel, des véhicules, du mobilier et des équipements de sécurité.

## EXÉCUTION EN RECETTES

Le budget élaboré en loi de finances initiale évaluait des recettes encaissées à hauteur de 106,52 M€.

Au 31 décembre 2020, les recettes encaissées s'élèvent à 107 024 703 € (soit + 0,5 %) et se décomposent en deux grandes catégories : la dotation et les recettes propres.

### La dotation

La dotation de la présidence est de 105,316 M€. Elle est versée en totalité en début d'exercice.

### Les recettes propres

Les recettes propres encaissées diminuent de 2,53 M€ en 2019 à 1,71 M€ en 2020 (- 0,82 M€, soit - 32 %).

Produits propres (en €)	2019		2020	
	Budget initial (LFI)	Recettes réalisées	Budget initial (LFI)	Recettes réalisées
Recettes du restaurant	610 000	577 417	540 000	385 763
Produits locatifs	170 000	201 363	160 000	216 706
Participations des parents aux frais de la crèche	70 000	72 929	70 000	53 803
Vente de produits, redevances, concessions	150 000	127 331	80 000	151 661
Remboursement de plateaux repas	50 000	79 310	50 000	57 924
Cessions d'actifs	30 000	23 317	30 000	36 717
Remboursement VO		22 023		13 848
Remboursement CNRLT		73 110		137 577
Remboursement événements	200 000	1 237 756	270 000	538 437
Autres produits		113 319		116 267
<b>TOTAL</b>	<b>1 280 000</b>	<b>2 527 875</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 708 703</b>

**Les recettes liées aux événements** diminuent de 0,70 M€ et s'établissent à 0,54 M€ à la suite du remboursement :

- par différents ministères, des dépenses liées à l'organisation du 14 juillet (pour 0,47 M€) ;
- par le ministère de l'économie, des finances et de la relance, des dépenses relatives à l'exposition « Fabriqué en France » (pour 0,05 M€) ;
- par le ministère des armées, des dépenses liées aux commémorations du 8 mai 1945 (0,02 M€).

**Les recettes du restaurant administratif** s'élèvent à hauteur de 0,39 M€ en 2020, en diminution de 0,19 M€ par rapport à 2019, soit une baisse de 33 %. Cette diminution est essentiellement due à une diminution de la fréquentation du restaurant en raison de la crise sanitaire et un recours accru au télétravail.

**Les produits locatifs** sont en hausse (+ 7,6 %) quant à eux, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement intérieur des logements sur le site du palais de l'Alma et de l'augmentation du nombre de conventions d'occupation soumises au paiement d'une redevance.

**La vente de produits, redevances et concessions** enregistre également une augmentation (+ 19,1 %) liée à la montée en puissance de la boutique Élysée et au maintien, malgré la crise sanitaire, de quelques opérations de tournage (film, série télévisée...).

**Les participations des parents aux frais de la crèche** s'élèvent à 0,05 M€ en 2020 en diminution de 0,02 M€ par rapport à 2019, soit une baisse de 26 %. Cette diminution est due à la fermeture de la crèche pendant le premier confinement.

**Les remboursements de la CNRLT** progressent de 0,06 M€ et s'établissent à 0,14 M€ à la suite des encaissements de recettes des années antérieures pour 0,06 M€.

**Le poste des « Autres produits »** comptabilise notamment le reversement suite à des dépenses effectuées notamment lors de déplacements à l'étranger et les indemnités journalières. En 2020, le reversement de dépenses et le versement des indemnités journalières ont respectivement représenté 0,06 M€ et 0,01 M€.

## RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

Le volume des crédits de paiement 2020 (106 794 795 €) est financé par la dotation et les produits propres à hauteur de 107 024 703 €. Il en résulte un excédent budgétaire de 229 908,24 €.

DÉPENSES (en €)	Crédits budgétés		Crédits consommés		RECETTES (en €)	Recettes budgétées	Recettes encaissées
	AE	CP	AE	CP			
Personnel	71 420 000,00	71 420 000,00	71 407 005,04	71 407 005,04	Dotation loi de finances	105 316 000,00	105 316 000,00
Fonctionnement	15 992 117,00	16 173 817,00	15 871 090,76	15 814 976,37	Produits propres	1 200 000,00	1 708 702,78
Déplacements présidentiels	8 680 000,00	8 800 000,00	6 990 234,14	8 793 357,38	<b>SOUS-TOTAL RECETTES</b>	<b>106 516 000,00</b>	<b>107 024 702,78</b>
Investissement	11 665 330,00	11 073 630,00	11 622 219,67	10 779 455,75	Prélèvement sur trésorerie	951 447,00	-229 908,24
<b>TOTAL</b>	<b>107 757 447,00</b>	<b>107 467 447,00</b>	<b>105 890 549,61</b>	<b>106 794 794,54</b>	<b>TOTAL</b>	<b>107 467 447,00</b>	<b>106 794 794,54</b>

## PRÉSENTATION COMPTABLE

Le compte de résultat, rapprochant les charges et les produits de l'exercice, fait apparaître un résultat comptable positif de 8 409 808,88 €.

Les charges 2020 s'établissent à 99,73 M€ (contre 105,33 M€ en 2019) et les produits à 108,14 M€ (contre 106,32 M€ en 2019).

## CHARGES

Les charges figurant au compte de résultat sont présentées par nature, selon la nomenclature du plan comptable applicable à la présidence de la République.

Les charges, qui ont diminué de 5,3 % en 2020, se décomposent en deux catégories :

- les charges de fonctionnement ;
- les charges financières.

CHARGES (en €)	2020	2019	ÉVOLUTION
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>99 731 152</b>	<b>105 330 701</b>	<b>-5,3 %</b>
Achats de marchandises	5 147 086	4 979 893	3,4 %
Services extérieurs	7 789 428	8 582 787	-9,2 %
Autres services externes	9 251 214	15 558 221	-40,5 %
Autres charges de gestion	971 181	784 667	23,8 %
Charges de personnel	69 316 219	69 860 024	-0,8 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 256 024	5 565 110	30,4 %
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>-</b>	<b>112</b>	<b>-100,0 %</b>
Pertes de change	-	112	-100,0 %
Autres charges financières	-	-	ns
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>99 731 152</b>	<b>105 330 813</b>	<b>-5,3 %</b>

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 99,73 M€, contre 105,33 M€ en 2019, soit une diminution de 5,60 M€ (- 5,3 %). Cette variation marque une nette décélération dans le rythme d'évolution de ce poste si on la compare aux hausses enregistrées en 2018 et 2019 respectivement de +4,61 M€ et +1,42 M€.

Certains facteurs ont agi à la baisse sur les charges de fonctionnement :

- une diminution exceptionnelle des charges liées aux déplacements (pour 6,37 M€) ;
- une baisse des services extérieurs (pour 0,79 M€) en raison de l'absence de prestation d'accompagnement pour la mise en œuvre de la transformation des services en 2020 ;
- une baisse des charges de personnel (pour 0,54 M€), conséquence d'un pilotage fin de la masse salariale.

La diminution de ces charges est toutefois atténuée pour deux raisons principales :

- une augmentation exceptionnelle de la dotation aux provisions (2,1 M€) en raison de travaux de dépollution des réseaux (courant fort et courant faible) qu'il convient d'effectuer sur l'ensemble des sites de la présidence ;
- une augmentation des autres charges de gestion liée à la hausse des prestations informatiques (0,2 M€) et à l'augmentation des taxes (0,19 M€).



A noter, que l'enveloppe budgétaire des dépenses de personnel se situe à 70,97 M€ contre 69,32 M€ pour les charges de personnel en raison d'un niveau de remboursements important en 2020 des traitements des agents mis à disposition, conformément à ce que prévoient les conventions signées avec les administrations d'origine.

## PRODUITS

Les produits augmentent de 1,7 % en 2020 par rapport à 2019 et se décomposent en deux catégories :

- les produits de fonctionnement ;
- les produits financiers.

PRODUITS (en €)	2020	2019	ÉVOLUTION
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 140 961</b>	<b>106 317 447</b>	<b>1,7 %</b>
Produits sans contrepartie directe	105 316 000	103 000 000	2,3 %
<i>Dotation annuelle</i>	<i>105 316 000</i>	<i>103 000 000</i>	<i>2,3 %</i>
Produits propres	1 936 290	2 478 799	-21,9 %
<i>Ventes de biens ou prestations de services</i>	<i>698 858</i>	<i>848 013</i>	<i>-17,6 %</i>
<i>Autres produits de fonctionnement</i>	<i>1 237 432</i>	<i>1 630 786</i>	<i>-24,1 %</i>
Autres produits	888 671	838 648	6,0 %
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)</i>	<i>888 671</i>	<i>838 648</i>	<i>6,0 %</i>
<i>Reprises du financement rattaché à un actif</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>ns</i>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>-100,0 %</b>
<i>Gains de change</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>-100,0 %</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>ns</i>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>108 140 961</b>	<b>106 317 547</b>	<b>1,7 %</b>

**La dotation annuelle** s'établissait à 105,316 M€ en loi de finances 2020 contre 103 M€ en 2019.

Pour mémoire, le montant de la dotation inscrite en loi de finances initiale 2020 reposait sur une reconduction à l'identique de la dotation 2019 (103 M€) complétée du rebasage (pour 1,688 M€) des crédits liés à la sécurité et d'une augmentation de 0,6 % (0,628 M€).

**Les produits propres** ou produits avec contrepartie directe représentaient 1,94 M€ en 2020 (2,48 M€ en 2019), soit - 22 % par rapport à 2019. Cette diminution des recettes a pour principale origine la baisse des remboursements de dépenses liées à des événements ; ces remboursements ont été plus importants en 2019 du fait notamment de l'organisation du G7 par la France.

**Pouvoirs publics**

Mission

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Produits avec contrepartie directe ou produits propres (en €)	2020	2019	ÉVOLUTION
<b>Ventes de biens ou prestations de services</b>	<b>698 858</b>	<b>848 013</b>	<b>-17,6 %</b>
Produits du restaurant	363 029	499 234	-27,3 %
Produits de l'intendance	52 767	85 529	-38,3 %
Produits de la crèche	53 319	72 424	-26,4 %
Remboursement des ministères et des organismes publics	78 083	63 494	23,0 %
Autres ventes de produits et redevances	151 661	127 331	19,1 %
<b>Autres produits de fonctionnement</b>	<b>1 237 432</b>	<b>1 630 786</b>	<b>-24,1 %</b>
Produits locatifs	231 116	214 709	7,6 %
Produits de cessions d'éléments d'actif	36 717	23 317	57,5 %
Autres produits de gestion (dont remboursement VO)	969 598	1 392 761	-30,4 %
<b>TOTAL Produits avec contrepartie directe ou produits propres</b>	<b>1 936 290</b>	<b>2 478 799</b>	<b>-21,9 %</b>

**Le remboursement attendu des ministères et des autres organismes publics** comprend les remboursements de la coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT), qui sont passés de 0,06 M€ en 2019 à 0,08 M€.

**Les produits locatifs** progressent de 0,01 M€. Les redevances et charges locatives des logements du palais de l'Alma s'établissent à 0,19 M€ en 2020 contre 0,18 M€ en 2019. Une meilleure optimisation de l'occupation du parc en limitant les périodes de vacance explique cette progression. Les produits issus des conventions d'autorisation d'occupation temporaire restent stables à 0,04 M€. Avec cette deuxième année de hausse, ces ressources constituent des recettes complémentaires.

**Les autres ventes de produits et redevances** passent de 0,13 M€ à 0,15 M€ en 2020, grâce à l'augmentation des versements de la marque de la boutique Élysée. Ce poste de produits enregistre les produits des ventes des visites du fort de Brégançon (0,04 M€) et la redevance de la marque « Présidence de la République » (0,11 M€). Pour mémoire, les produits de la boutique Élysée représentaient à son lancement 0,04 M€ en 2018.

**Les produits de cession d'éléments d'actifs** (0,04 M€) correspondent aux ventes de véhicules (0,02 M€) et de matériel photographique (0,02 M€) *via* la direction nationale d'interventions domaniales.

**Les autres produits de gestion passent de 1,39 M€ en 2019 à 0,97 M€ en 2020** en raison de la diminution des remboursements de dépenses liés à des événements. En 2019, les remboursements étaient plus importants notamment en raison de l'organisation du G7 à Biarritz (0,85 M€). Pour 2020, ces remboursements de dépenses ont concerné : l'organisation du 14 juillet (0,47 M€), l'exposition « Fabriqué en France » (0,05 M€) et les commémorations du 8 mai 1945 (0,02 M€).

**Les autres produits** correspondent aux charges calculées, c'est-à-dire aux reprises sur amortissements et provisions. Les reprises sur provisions progressent légèrement en 2020 (0,89 M€) par rapport à 2019 (0,84 M€) et concernent les reprises sur provisions relatives à l'aide au retour à l'emploi (ARE) pour 0,57 M€, au compte épargne-temps (CET) pour 0,12 M€, au risque de contentieux pour 0,12 M€ et autres provisions pour charges pour 0,08 M€.

\*\*\*\*\*

Conformément au règlement budgétaire et comptable applicable à la présidence de la République, la présentation des comptes distingue la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

**L'exécution budgétaire présente un excédent de trésorerie à hauteur de 229 908,24 €.**

**L'exécution comptable présente, quant à elle, un résultat comptable bénéficiaire de 8 409 808,88 €.**

## ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée nationale et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport du Collège des Questeurs à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

Intitulé de l'action	Dotation 2020	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000	517 890 000
<b>Total</b>	<b>517 890 000</b>	<b>517 890 000</b>	<b>517 890 000</b>

## SÉNAT

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2020	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Sénat	312 227 700	312 227 700	312 227 700
Jardin du Luxembourg	11 356 900	11 356 900	11 356 900
Musée du Luxembourg	0	0	0
<b>Total</b>	<b>323 584 600</b>	<b>323 584 600</b>	<b>323 584 600</b>

## LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations de la chaîne parlementaire ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale et Public Sénat sont développés, respectivement, pour l'Assemblée nationale, dans les conditions fixées par le dernier alinéa de l'article 45-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et, pour le Sénat, dans le rapport d'information de sa commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Intitulé de l'action	Dotation 2020	Crédits ouverts	Dépenses constatées
La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale	16 641 162	16 641 162	16 641 162
Public Sénat	17 648 000	17 648 000	17 648 000
<b>Total</b>	<b>34 289 162</b>	<b>34 289 162</b>	<b>34 289 162</b>

## CONSEIL CONSTITUTIONNEL

### SITUATION D'ENSEMBLE

La dotation budgétaire allouée au Conseil constitutionnel s'est élevée à 11 719 229 €, hors dotation spéciale, répartis comme suit :

Chapitre I- Membres : 2 362 180 €

Chapitre II- Personnels : 6 540 515 €

Chapitre III- Fonctionnement : 1 366 878 €

Chapitre IV- Investissement : 1 449 656 €

Cette dotation initiale a été complétée par une dotation spéciale pour les dépenses liées à la procédure dite de « référendum d'initiative partagée » (R.I.P). Cette dotation s'élève à 785 000 € (dotation spécifique décomposée en 500 000 € au titre de 2019 et 285 000 € au titre de 2020, versés en 2020).

Les dépenses se sont élevées à 13 105 936 € suivant la répartition suivante :

Chapitre I- Membres : 2 249 985 €

Chapitre II- Personnels : 6 781 850 €

Chapitre III- Fonctionnement : 3 454 744 €

Chapitre IV- Investissement : 619 356 €

### ANALYSE DES DÉPENSES PAR CHAPITRE

Les dépenses relatives aux membres (traitements + frais de mission) sont inférieures à la prévision.

Les dépenses de personnels sont en légère hausse du fait de la poursuite de la professionnalisation des équipes du Conseil constitutionnel.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil a dû engager des dépenses de fonctionnement importantes, en particulier pour la captation des audiences en dehors de la salle d'audience et des dépenses exceptionnelles pour les frais de nettoyage des locaux.

Parallèlement, un certain nombre de projets prévus en section d'investissement sont en phase d'étude, ce qui a limité les montants en section d'investissement alors qu'augmentaient les frais d'études et de recherches en section de fonctionnement.

## COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

### PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU BUDGÉTAIRE DE LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les crédits alloués à la Cour de justice de la République sont destinés à permettre le fonctionnement continu de l'institution.

Le budget total alloué pour l'exercice 2020 était de **871 500 €** dont 768 000 € pour les frais de fonctionnement, 68 000 € pour les frais de justice et 35 500 € pour frais de procès.

#### Sur le fonctionnement courant de l'institution hors frais de justice et frais de procès

La somme de 768 000 € avait été allouée.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 761 025 €, le solde étant de 6 975 €. Ces dépenses sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes, la Cour ayant obtenu un renfort de personnel dont il a fallu installer les postes de travail. Par ailleurs, l'équipement informatique a entièrement été renouvelé (câblage, serveurs, postes de travail).

#### Sur les frais de justice

La somme de 68 000 € a été allouée au titre des frais de justice.

La somme de 11 930 € a été utilisée, laissant apparaître un solde de 56 070 €.

#### Sur les frais de tenue du procès

La somme de 35 500 € a été allouée au titre des frais de procès, seule la somme de 4 119 € a été utilisée pour la préparation du procès qui s'est tenu en janvier et février 2021.

Le solde est de 31 381 €.

#### Conclusion

L'exécution budgétaire 2020 s'est effectuée sans aléa.

Les économies réalisées s'élèvent à la somme de **94 426 €** ( 56 070 € + 31 381 € + 6 975 €) représentant **10,83 %** de la dotation globale.

Cette somme a été entièrement réaffectée aux frais de justice de l'année 2021, ce poste étant en nette augmentation par rapport aux années précédentes du fait des affaires, concernant la gestion du COVID par certains membres du Gouvernement, qui sont en cours d'instruction devant la commission de la Cour depuis septembre 2020. Lors des demandes budgétaires pour l'année 2021, ces affaires n'avaient pas encore été initiées.